



2023

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
DE LA FIACAT





SOMMAIRE

- 01 /// Le mot du président
- 02 /// Représenter la voix des ACAT auprès des instances internationales et régionales
- 04 /// Campagnes
- 05 /// Programmes
- 06 /// Lutter contre la détention préventive arbitraire (DPA)
- 07 /// Lutter pour l'abolition de la peine de mort en Afrique
- 08 /// Animer un réseau de 29 ACAT
- 09 /// L'équipe
- 10 /// Les Finances de la FIACAT en 2023
- 12 /// Notre réseau

Bien que nous soyons sensibles à l'importance de l'écriture inclusive, nous avons pris la décision de ne pas l'utiliser dans notre rapport d'activité afin de garantir une meilleure lisibilité et compréhension pour l'ensemble de nos lecteurs.

LA FIACAT SE RENFORCE ET S’AFFIRME SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET RÉGIONALE.



Paul
Angaman

Président

Soumission de rapports alternatifs, contributions techniques et rapports thématiques, plaidoyers, animations de panels et d'événements parallèles à l'ONU, à l'UE à la CADHP, tels ont été les moyens d'action de la FIACAT pour renforcer la représentation des ACAT auprès des instances internationales et régionales. Elle a ainsi, avec ses membres, partagé leurs préoccupations notamment sur le lien viscéral entre la peine de mort et la torture totalement interdite, la problématique de détention humaine selon les Règles Mandela, la nécessité de prévenir la torture surtout en Afrique par la dissémination et le recours aux Règles d'Abidjan, la menace que font peser les entraves aux libertés d'association et de réunion pacifique ainsi que la criminalisation du statut d'activiste. Comment ne pas être inquiet du rétrécissement de l'espace civique observable sur tous les continents avec des applications plus ou moins brutales invitant la société civile à plus de résilience pour ne pas céder à l'intimidation recherchée par les pouvoirs publics ? Mieux, elle doit réinventer ses stratégies d'action pour contrer cette tendance.

Dans cette perspective, la FIACAT, dans le cadre du consortium *United Against Torture* regroupant **200 organisations de la société civile, affiche un front uni contre la torture. Elle reste également engagée avec 50 autres organisations partenaires** dans la Campagne pour la dépénalisation des infractions mineures en Afrique visant implicitement à décriminaliser la pauvreté. Avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, elle a participé au lancement le 10 octobre 2023 à Addis-Abeba (Éthiopie), de la campagne continentale pour l'adoption du projet de Protocole africain contre la peine de mort au cours d'une conférence organisée par l'Union européenne et l'Union africaine. Ce renforcement de son positionnement international et régional qui lui donne légitimité et crédibilité ne l'empêche pas d'exécuter ses propres programmes.

“ C’est déjà l’aurore avec le Conseil International électif qui se tient cette année. Fort heureusement, un nouveau jour plein de promesse se lève. Vive les ACAT, vive la FIACAT ! ”

Ainsi, la FIACAT poursuit en Afrique avec succès son programme de lutte contre la Détention préventive abusive au Congo Brazzaville, à Madagascar et en Côte d'Ivoire où l'expertise des ACAT nationales sur ce sujet établit leur légitimité. Relativement au programme de lutte contre la peine de mort, la FIACAT a enregistré en 2023 avec satisfaction, le Ghana comme 27^e État africain abolitionniste en droit. Le renforcement des liens entre membre du réseau reste maintenu par les Café-ACAT, les accompagnements du Secrétariat international à l'occasion de divers rencontres régionales et internationales de droit de l'homme et de formation. L'année 2023 a vu le retour avec engouement du programme de formation Norbert KENNE visant le renforcement des capacités des membres de son réseau et de ses partenaires de la société civile en matière de droits humains et d'interdit de la torture. Il y a là des raisons d'être optimiste pour l'avenir des ACAT et de la FIACAT. Toute cette vitalité affichée est le résultat de l'engagement de chaque membre et sympathisant ACAT, des hommes et des femmes de bonne volonté et du Secrétariat international, cheville ouvrière de cette machine qui gagne en puissance. MERCI donc à tous et à toutes au nom de Jésus-Christ, notre trait d'union et notre ESPÉRANCE.

REPRÉSENTER LA VOIX DES ACAT AUPRÈS DES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES



NATIONS UNIES



Au cours de l'année 2023, en collaboration avec ses partenaires, la FIACAT et ses membres ont pu partager auprès de la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants leurs expériences, préoccupations et recommandations en matière de détention préventive, en particulier de l'impact discriminatoire sur les populations pauvres et marginalisées, et de la situation des personnes dans le couloir de la mort afin de nourrir le rapport sur « les enjeux actuels et bonnes pratiques en matière d'administration pénitentiaire. »¹

En outre, en vue du 4^e Examen périodique universel (EPU) du Tchad, du Sénégal, du Congo et de la République Centrafricaine, la FIACAT et les ACAT de ces quatre pays ont soumis des rapports alternatifs sur le niveau de mise en œuvre des recommandations du 3^e cycle de l'EPU et les préoccupations actuelles. Les recommandations ont été développées au cours d'activités de plaidoyer menées à Genève auprès d'une vingtaine de missions diplomatiques lors des pré-sessions de l'EPU organisées par UPR Info du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.



COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

En 2023, la Commission a entrepris plusieurs grandes réflexions autour de la peine de mort et de la situation des droits humains dans les prisons en Afrique ; la FIACAT et les ACAT d'Afrique y ont pris part pour partager leurs expériences et principales préoccupations. La dissémination des *Règles d'Abidjan* – établissant un mécanisme d'alerte et de rapport à la Commission sur les situations de torture – est restée une priorité de collaboration avec la Commission pour la FIACAT.

TABLE-RONDE « ENTRAVES AUX LIBERTÉS D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION PACIFIQUE ET CRIMINALISATION DU STATUT D'ACTIVISTE : L'ESPACE CIVIQUE MENACÉ »

La FIACAT et Tournons la page (TLP) ont organisé une table-ronde à l'occasion de la 77^e session ordinaire de la CADHP sur les atteintes aux libertés d'association et de réunion pacifique en Afrique. Les participants ont réfléchi à une utilisation du droit plus respectueuse de l'activité de défense des droits humains. Il a été mis en lumière la menace que font peser les entraves aux libertés d'association et de réunion pacifique ainsi que la criminalisation du statut d'activiste sur les espaces civiques du continent africain.

UNION EUROPÉENNE



La FIACAT a participé au 25^e Forum UE-ONG sur les droits humains les 4 et 5 décembre 2023. Le Forum organisé par la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en partenariat avec le Réseau des droits de l'homme et de la démocratie (HRDN) des ONG basées à Bruxelles a eu pour thème

« **Les jeunes, acteurs du changement pour les droits humains** ».

Ce forum a permis à la FIACAT de partager les travaux de la Plateforme française des Droits Humains (PDH), dont elle est membre, et de discuter du travail de plus de 200 jeunes défenseurs des droits humains. Les défenseurs ont en particulier partagé les menaces et les défis auxquels ils sont confrontés et ils ont débattu des moyens de s'engager de manière significative pour façonner leur avenir et celui des droits humains. Il s'est conclu par des suggestions et des recommandations orientées vers l'action, mettant l'accent sur les moyens pratiques pour l'UE, les États membres, la société civile et les jeunes d'adapter et améliorer les politiques et les pratiques.



Photographies : © Daphné Mathys

12

Rapports alternatifs

avec les ACAT soumis auprès des Nations unies (ONU) et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)

Allemagne, Burundi, Cameroun, Congo, Espagne, République Centrafricaine, Sénégal, Suisse, Tchad



Contributions techniques

à des rapports thématiques de l'ONU et de la CADHP sur la peine de mort, la détention, la torture et les défenseurs des droits humains

16

ACAT accompagnées dans leur plaidoyer auprès des Nations unies et de la CADHP

Allemagne, Bénin, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, France Madagascar, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo



Panels ou événements parallèles co-organisés à l'ONU et à l'Union africaine

CAMPAGNES

LA PEINE DE MORT, UNE TORTURE QUI NE DIT PAS SON NOM ?



Pour la deuxième année consécutive, la Journée mondiale contre la peine de mort, célébrée le 10 octobre, était consacrée au lien entre l'application de la peine de mort et la violation de l'interdit de la torture ou des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En 2021, la FIACAT avait initié une réflexion approfondie sur la manière dont

était tolérée la peine de mort par le droit international et les standards internationaux, dans la mesure où elle ne peut être imposée que pour les crimes les plus graves et appliquée en causant le moins de souffrance possible.

L'interdiction de la peine de mort a connu une évolution significative ces dernières années. Autrefois largement tolérée, l'application de la peine de mort a progressivement été restreinte et plus des deux tiers des pays ont aboli cette peine en droit et en pratique. L'appréhension par les droits national, régional et international de la peine de mort a ainsi évolué par la progression de l'interdiction des châtiments corporels, par la reconnaissance au niveau national et régional de la violation de l'interdit de la torture et par l'émergence d'une nouvelle norme coutumière internationale interdisant le recours à la peine capitale en toutes circonstances.

La FIACAT membre de la Campagne pour la dépenalisation des infractions mineures

La Campagne mondiale pour la décriminalisation de la pauvreté, du statut et de l'activisme est menée par une coalition de plus de 50 organisations partenaires du monde entier, dont la FIACAT, qui plaident en faveur de l'examen et de l'abrogation des lois qui ciblent les personnes en fonction de leur statut (social, politique ou économique) ou de leur activisme.

En juillet 2023, le Comité de Coordination de la Campagne Globale s'est réuni à Nairobi pour établir la direction stratégique et le plan de travail de la Campagne pour la période 2023-2025.

Etant donné les diversités de contextes dans les pays de mise en œuvre de la campagne, les groupes régionaux de la Campagne sont appelés à adapter, ajuster et structurer leurs contributions aux priorités stratégiques en harmonie avec leurs spécificités et l'écosystème dans lesquels ils interviennent.

C'est dans cette optique que le sous-groupe francophone de la Campagne s'est réuni du 11 au 12 décembre 2023 à Bruxelles pour une retraite de réflexion stratégique. Cet atelier de réflexion qui a réuni 27 participants a permis d'identifier 3 objectifs pour la campagne :

- **Identifier les axes d'intervention** de plaidoyer et d'influence conjoints pour le sous-groupe tout en précisant les opportunités concrètes à venir ;
- **Structurer la gouvernance** du sous-groupe et ses méthodes de travail pour optimiser les efforts déployés vers l'atteinte de ses objectifs ;
- **Resserrer les liens entre les organisations adhérentes** en partageant les expériences, les leçons apprises et en se concertant sur des objectifs communs.



PROGRAMMES

UN FRONT UNI CONTRE LA TORTURE DANS LE MONDE



UNITED
AGAINST
TORTURE

À côté de 5 autres organisations internationales de lutte contre la torture ; l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Conseil international de réhabilitation pour les victimes de torture (IRCT), l'Association pour la prévention de la torture (APT), la fondation pour la recherche Omega et Redress, la FIACAT fait partie du Consortium United Against Torture (UAT) soutenu par l'Union européenne (UE).

À travers ses membres, le Consortium représente 200 organisations de la société civile et a pour mission de sensibiliser, prévenir et soutenir les actions de terrain de lutte contre la torture.



INITIATIVE POUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Lancée en 2022, l'Initiative pour les défenseurs des droits humains dans le monde vise à prévenir les risques auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains à travers des activités de formation, de consolidation de réseaux et de plaidoyer. Un an après le lancement du projet, 69 personnalités politiques, parlementaires, membres des institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations de la société civile ont été sensibilisés par la FIACAT et les ACAT Togo et Madagascar à la nécessité de mieux

protéger ces acteurs clés dans la promotion des droits humains et de lutter contre les restrictions de l'espace civique.

2023 aura notamment été l'année de la publication d'une étude sur la **protection collective des défenseurs des droits en Afrique** dans l'objectif de plaider pour une meilleure protection des individus, mais aussi des groupes, organisations, communautés ou tout collectif auxquels ils appartiennent.



LUTTER CONTRE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ARBITRAIRE (DPA)

Le programme **Lutte contre la détention préventive abusive (DPA)**, accompagne les ACAT depuis 2014. Il s'inscrit dans notre mandat de lutte contre la torture. Formant le personnel judiciaire et pénitentiaire, identifiant les cas de détention préventive abusive lors de visites en prison et assurant un suivi juridique pour la libération des prévenus, il contribue activement à réduire la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de détention, tout en œuvrant pour prévenir les pratiques de torture et de mauvais traitements.

CONGO ET MADAGASCAR

Les ACAT Congo et Madagascar continuent d'œuvrer à la lutte contre la détention préventive abusive (DPA) à travers l'identification et le suivi des cas, l'organisation de réunions de travail et un plaidoyer auprès des autorités pour la défense des droits des détenues.

Forte de son expérience, l'ACAT Congo étend désormais son action hors des maisons d'arrêt, une nouvelle dimension du projet qui répond aux difficultés auxquelles se heurtent société civile, avocats comme forces de police, dans un État où le placement de détenus dans les commissariats est une pratique courante. Les 13 et 14 décembre, une délégation de la FIACAT était ainsi présente pour assister à un atelier de réflexion stratégique organisé par l'ACAT Congo sur les garanties judiciaires entourant la garde à vue en présence d'acteurs de la chaîne pénale et d'organisations de la société civile.



À Madagascar où peu d'organisations travaillent sur l'accès à la justice, l'expertise de l'ACAT est maintenant largement reconnue par les autorités, l'opinion publique et les médias, qui l'identifient comme un interlocuteur clé dans la lutte contre la détention préventive abusive et n'hésitent pas à la solliciter sur les questions relatives à l'interdit de la torture et à la privation de liberté.

|| 4 ||

visites de prisons
par les militants
de l'ACAT Madagascar

123 personnes détenues
auditionnées
par l'ACAT Madagascar



5

réunions de travail
par les ACAT Congo et Madagascar
sur des sujets relatifs au traitement
des personnes privées de liberté

141 participants

aux réunions de travail représentant
l'administration judiciaire,
l'administration pénitentiaire
et la société civile au Congo
et à Madagascar

50 rencontres de plaidoyer
par les ACAT Congo et Madagascar

CÔTE D'IVOIRE

Le 18 octobre a marqué le lancement du projet *Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé* (RADARS) mené par la FIACAT, l'ACAT Côte d'Ivoire, La Balle aux Prisonniers (LaBAP) et Prisonniers sans frontières (PrSF). Afin d'améliorer le quotidien des détenus, le projet RADARS est innovant en ce qu'il favorise la collaboration entre organisations de la société civile ivoirienne œuvrant à l'amélioration des conditions de détention pour mieux s'attaquer aux conséquences de la mauvaise administration de la justice sur l'accès aux soins et à l'hygiène ainsi que sur la réinsertion socioprofessionnelle des femmes et des mineurs.

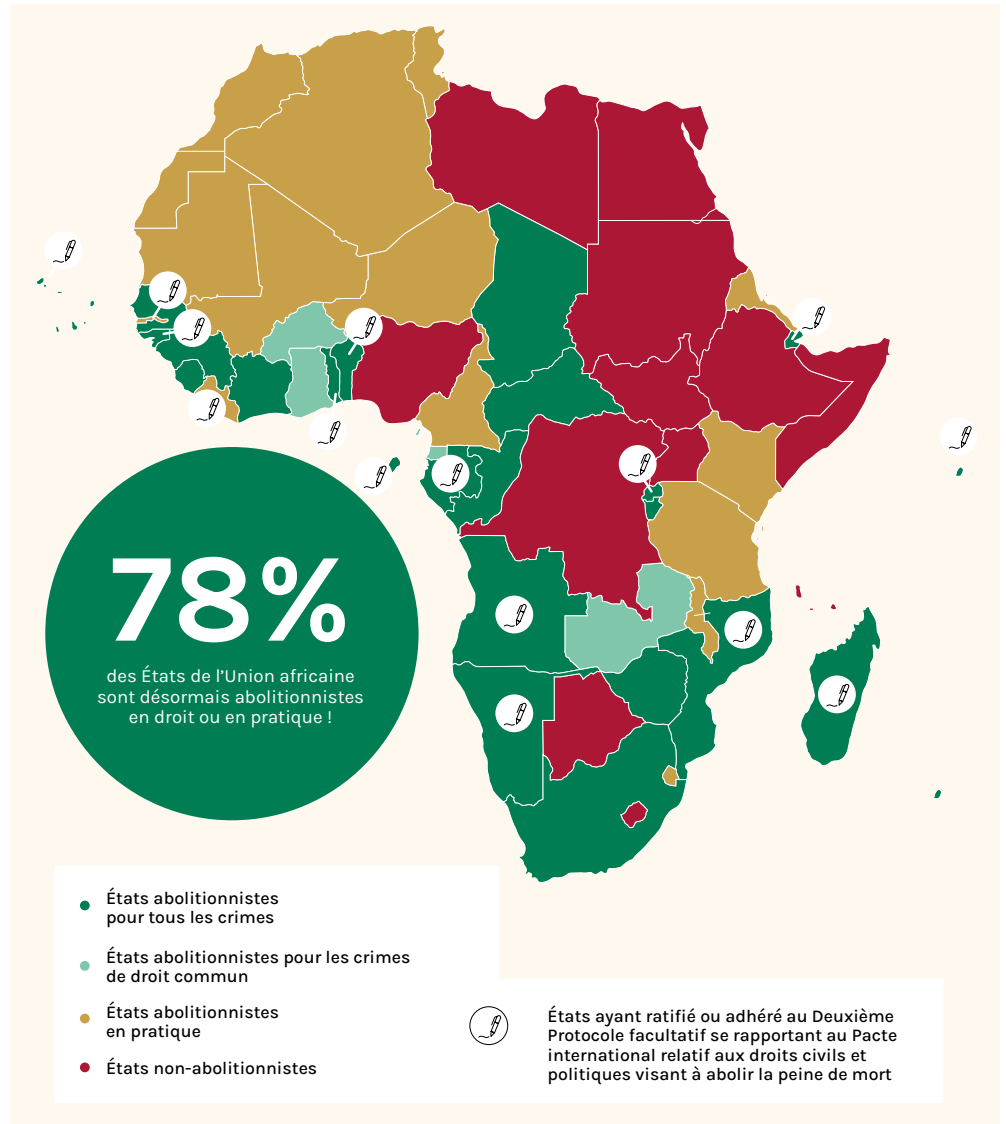


LUTTER POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE

Abolition en droit de la peine capitale dans 1 État africain : le Ghana en août 2023

LANCEMENT DE PROJETS AU CAMEROUN, AU NIGER ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Grâce au soutien et à l'accompagnement de leur fédération, les ACAT de ces trois pays ont chacune lancé des projets pour parvenir à l'abolition de la peine de mort. Du monitoring des personnes condamnées à mort, à la sensibilisation des leaders d'opinion (chefs religieux et coutumiers, parlementaires, universitaires), en passant par le plaidoyer auprès des autorités locales et nationales, les ACAT Cameroun, Niger et RDC œuvrent au quotidien pour abolir la peine capitale dans leur pays.



PROJET DE PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE



La FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort ont mené un plaidoyer conjoint à la CADHP en faveur du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique en octobre à Addis-Abeba (Ethiopie). Le 10 octobre 2023, la campagne continentale d'adoption du projet de Protocole a été lancée au cours d'une conférence sur la peine de mort

organisé par l'Union européenne et l'Union africaine, à laquelle le Président de la FIACAT, Paul Angaman, a participé.

En marge de cette conférence, au cours d'une réunion du Groupe des Ambassadeurs francophones, a été lancée une initiative diplomatique de soutien à l'adoption du projet de Protocole, avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Ambassade de Côte d'Ivoire auprès de l'Union africaine.

ANIMER UN RÉSEAU DE 29 ACAT

LA FORMATION POUR LES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE EST DE RETOUR

Au cours de l'année 2023 la FIACAT a relancé le programme de formation **Norbert Kenne** afin de renforcer les capacités des membres de son réseau, les ACAT, et de ses partenaires de la société civile en matière de droits humains et d'interdit de la torture. En collaboration avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) et l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (IDHL), la formation a permis aux participants d'acquérir des connaissances théoriques et des outils pratiques pour agir en faveur de l'interdit de la torture. Les 20 participants, tous âgés entre 25 et 35 ans, ont été invités à proposer des projets d'action locale afin de mettre en pratique les acquis de la formation. Le cycle s'achèvera en juillet 2024 avec la présentation par les participants des actions locales menées au cours de l'année écoulées, échanger des bonnes pratiques et réfléchir ensemble à des stratégies de pérennisation.



« Le cycle de formation Norbert Kenne m'a beaucoup apporté personnellement et mon organisation en profite bien. Grâce au cycle, j'ai renforcé mes compétences, ce qui m'a rendu très important dans ma structure (ACAF-Congo). Le Perole d'avant n'est plus le même depuis sa participation au cycle Norbert Kenne, j'ai pris de l'épaisseur dans mon organisation et, cela a renforcé la crédibilité de notre organisation auprès d'autres organisations et partenaires financiers. »



Perole OBAMBI NIANGA,

Juriste et chargé de projets de l'ACAF-CONGO et participant à la formation Norbert Kenne 2023-2024

FAIRE VIVRE UN RÉSEAU AUTOUR D'UN CAFÉ



Réunir autour d'un Café les membres d'un réseau présents sur trois continents et parlant des langues différentes n'est pas chose aisée d'autant plus si les personnes ne se connaissent pas. C'est désormais ce que le Café ACAT permet à ses membres depuis 2022. Ces rencontres mensuelles permettent aux membres du réseau d'échanger autour d'une thématique ou des activités menées sur le terrain. Ces temps de débat et d'échange des pratiques donnent aux ACAT la possibilité de rompre l'isolement et de ressentir l'appartenance à un mouvement international qui se mobilise en faveur des droits humains et contre la torture.

Ainsi, plus de 70 personnes couvrant tout le réseau se sont retrouvées en 2023 dans le cadre de 8 Cafés.



« Une ACAT a mis en place un vaste réseau de jeunes, une autre ACAT travaille entièrement en exil et une troisième sait exactement comment

convaincre les politiciens. «Chez vous, ça se passe comment ?» est la question qui est au centre des Cafés ACAT. Les réponses nous aident sur notre chemin vers l'avenir. »

— ACAT Suisse

L'ÉQUIPE

BUREAU INTERNATIONAL



Paul ANGAMAN (Côte d'Ivoire)
Président



Christophe D'ALOISIO (Belgique)



Claire DORAN (Canada)



Michel KALEMBA (RDC)



Jean-Bernard MARIE (France)



Anitha GATERETSE (Burundi)



Benoit THERY (France)
Trésorier



Jean-Daniel VIGNY (Suisse)

Stagiaire et bénévoles

La FIACAT remercie chaleureusement sa stagiaire **Margot Fénelon** et les bénévoles - particulièrement **Céleste Simoes-Benoist**, assistante projets et plaidoyer, **Pierre Lévêque**, comptable de la FIACAT et **Rober Zuber**, Représentant auprès des Nations unies à New York - qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.

SECRETARIAT



Camille AUBINAIS (Vincennes)
Chargée de projet « lutte contre la torture »



Guillaume COLIN (Vincennes)
Directeur exécutif



Luisa FENU (Vincennes)
Coordinatrice de l'animation du réseau et de la communication depuis 11/23



Lionel GRASSY (Bruxelles)
Directeur du plaidoyer



Francis KONÉ (Abidjan)
Responsable administratif et financier



Corentin MANÇOIS (Vincennes)
Animateur réseau et chargé de projet (08/21 -11/23)



Xavière PRUGNARD (Vincennes)
Représentante auprès de l'Union africaine



Marie SALPHATI (Genève)
Représentante auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe (08/16 - 11/23)



Emeline SWIDERSKI (Genève)
Représentante auprès des Nations unies depuis 11/23



Lauren THIEBAUT (Vincennes)
Directrice administrative et financière



Esteban TRUJILLO (Vincennes)
Coordinateur administratif et logistique

LES FINANCES

DE LA FIACAT EN 2023

Mot du trésorier



La FIACAT présente en 2023 un résultat positif de 80 930 € avec un total de produits de 1157 069 € et un total de charges de 1076 139 €. Cela permet de remonter les fonds propres de la FIACAT à hauteur de **94 308 €**.

Ce résultat traduit une activité très soutenue de la FIACAT en 2023 et d'abord de son Secrétariat qu'il convient de féliciter. Mais surtout, les produits constatés d'avance de 2 835 812 € permettent de prévoir une activité nettement élargie de la FIACAT au cours des prochaines années. Cela se traduit déjà par une augmentation des effectifs salariés du Secrétariat international de 7 à 9 personnels permanents, répartis entre la France, Genève et la Côte d'Ivoire.

Il n'en reste pas moins que les ressources propres de la FIACAT restent insuffisantes pour certaines de ses missions telles que l'animation du réseau des ACAT et le plaidoyer en dehors de l'Afrique et des Nations Unies: le soutien de son réseau lui reste donc indispensable.

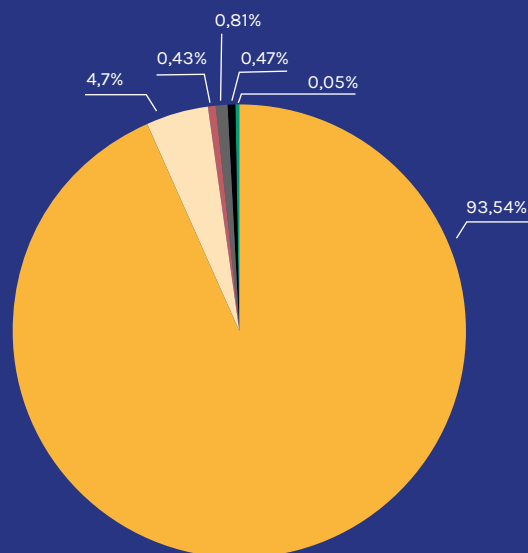
Benoît Théry, Trésorier

La FIACAT remercie chaleureusement ses donatrices et donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2023.

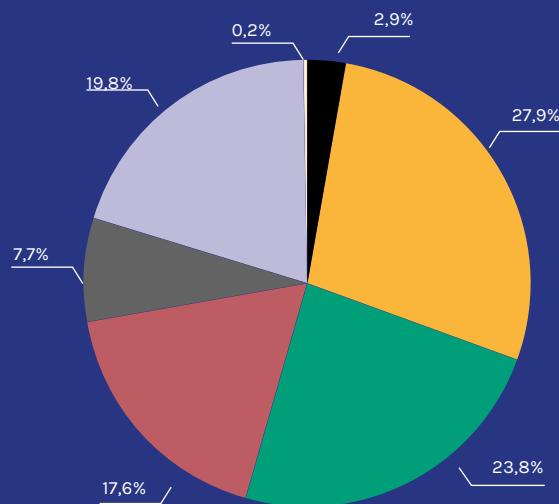
La FIACAT remercie vivement les partenaires qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'éradication de la torture :

- Agence française de développement (France)
- Brot Für de Welt (Allemagne)
- CCFD-Terre Solidaire (France)
- Civil Rights Defenders (Suède)
- Délégation de l'Union européenne au Congo (République du Congo)
- Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)
- Fondation ACAT (France)
- Fondation de France (France)
- Ministère des affaires étrangères du Luxembourg (Luxembourg)
- Open Society Foundation (États-Unis)
- Protect Defenders (Belgique)
- Tavola Valdese (Italie)
- Union européenne (INTPA)

RESSOURCES



DÉPENSES



	2022	2023
● Subventions publiques et privées	780 770 €	1 082 277 €
● Cotisations des ACAT	57 640 €	54 438 €
● Dons et participations des ACAT	13 891 €	4 950 €
● Dons privés	5 111 €	9 390 €
● Autres ressources	2 345 €	5 454 €
● Prestation de services	651 €	560 €
Total des produits	860 408 €	1 157 069 €

	2022	2023
● Représentation des ACAT auprès des instances internationales	13 096 €	31 573 €
● Animation du réseau	33 203 €	300 296 €
● Programme de lutte contre la détention préventive abusive	331 176 €	255 919 €
● Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique	217 787 €	189 446 €
● Programme Défenseurs des droits humains	26 177 €	82 960 €
● Fonctionnement de la FIACAT	294 309 €	213 595 €
● Charges financières et exceptionnelles	4 676 €	2 349 €
Total des charges	920 424 €	1 076 139 €

POUR SOUTENIR LA FIACAT EN 2024 : CONTRIBUEZ À UN MONDE SANS TORTURE !

Par virement bancaire :

Nom de la banque : BRED - Vincennes

Titulaire du compte : FED INTERNATIONALE ACAT, 96 boulevard de la Libération, 94300, Vincennes

Code IBAN : FR76 1010 7002 2800 9130 5896 718

Par chèque bancaire :

À l'ordre de : La FIACAT • À adresser à : FIACAT, 96 boulevard de la Libération, 94300, Vincennes

NOTRE RÉSEAU

À LA RENCONTRE DES ACAT



AMÉRIQUES

ACAT Brésil

Praça Clovis Bevilaqua,
351, sala 701
01018-001 Sao Paulo
SP - Brésil
acatbrasil.international@
gmail.com

ACAT Canada

2715, ch. de la
Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1B6
- Canada
+1 514 890 61 69
acat@acatcanada.org

ACAT États-Unis

P.O. Box 314
Pleasant Hill,
TN 38578-0314
États-Unis
kcharbonnet3@
outlook.com

EUROPE

ACAT Allemagne

Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT Belgique

Rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles - Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT Espagne

c/ Angli 55
08017 Barcelona - Espagne
acat.montserrat2@gmail.com

ACAT France

7 rue Georges Lardennois
75019 Paris - France
acat@acatfrance.fr



AFRIQUE

ACAT Bénin

03 BP 0394
Cotonou-Jéricho
- Bénin
acatcoordbnin@
yahoo.fr

ACAT Burkina Faso

02 BP 5093
Ouagadougou
- Burkina-Faso
acatburkina@
gmail.com

ACAT Burundi

Me Jean-Claude
Ntiburumunsi
Rue Haute 72/101
1348 Ottignies
Louvain La Neuve
Belgique
acatburundi@
gmail.com

ACAT Cameroun

B.P: 3026
Douala - Cameroun
acat.cameroun@
yahoo.com

ACAT République centrafricaine

BP 527
Bangui - République
centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo

16, rue sainte Anne
Moungali
BP 15 307
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@
yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire

S/c Caritas Côte D'Ivoire
01 BP 2590 Abidjan 01
- Côte d'Ivoire
secretariat@acat-ci.org

ACAT Ghana

PO Box: 532
Ho Volta Region
- Ghana
acatghana1@gmail.com

ACAT Libéria

Gballasuah, Tubman-
burg, Bomi County
P. O. Box 00231 - Liberia
acatliberiamail@
gmail.com

ACAT Madagascar

Logement 355, 1^{er} étage
Cité AMPEFILOHA
Antananarivo 101
- Madagascar
acatmadagascar@
yahoo.fr

ACAT Mali

BP 165
Bamako - Mali
mali.acat96@
gmail.com

ACAT Niger

s/c Alfari Balma
BP 10250 Niamey
- Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo

c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa -
République
Démocratique du
Congo
acatrdc2013@
gmail.com

ACAT Sénégal

Paroisse universitaire
St-Dominique
(Face Université Cheikh
Anta DIOP - UCAD)
Km4, BP 5098 Da-
kar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.
com

ACAT Tchad

BP 2231 N'Djamena
- Tchad
acatchad2017@gmail.
com

ACAT Togo

BP 60 499 Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

ACAT Italie

Via della Traspontina 15
00193 Rome - Italie
posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT République Tchèque**

Pohorelec 26,
CZ-118 00 Praha
- République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni

C/o 25 Higher Woolbrook Park,
Sidmouth,
Devon EX10 9ED
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse

Speichergasse 29
3011 Berne - Suisse
info@acat.ch

ACAT Suède

P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm - Suède
acatsweden@yahoo.fr



12-05-23 FITSINJARANA NY VOAFONJANA						
CHAMBRES	PRIVCNEES	APP	CASS	MINEURS	TOTAL	Hopital
A	65	02	10	PRIVCNEES	77	Centres
B	19	07	06	09	03	FIHAVANANA
C	50	22	05	-	-	FANINTANA
D	48	13	-	-	-	TSARAMANANA
ASS	95	82	02	08	-	PROCEUREUR
TOTAL	305	130	04	29	10	ACT
TOTAL	general	522	CTC	25	PA	43



La Fédération internationale des ACAT la (FIACAT), est une organisation internationale non gouvernementale chrétienne de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La force d'action de la FIACAT repose avant tout sur son réseau. Ce réseau est entendu à la fois comme celui qui relie les ACAT entre-elles mais aussi ce qui les relie avec les autres ONG nationales. L'ancrage local est reconnu comme fondateur de la légitimité et de la pertinence de l'action de la fédération et de son réseau.



La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales et régionales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des instruments régionaux et internationaux de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAFED), le Human Rights and Democracy Network (HRDN) et la Plateforme des droits humains (PDH).

La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international et régional.

La FIACAT, un réseau indépendant de personnes chrétiennes unies pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

Suivez l'actualité de la FIACAT sur [f](#) FIACAT [X](#) @FIACAT_org [in](#) FIACAT <https://www.fiacat.org>

FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300 Vincennes – France
Tel. : +33 (0)1 58 64 10 47
Courriel : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT
auprès des Nations unies à Genève
c/o CICG
1 rue de Varembe
1202 Genève – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
Courriel : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des
Institutions européennes à Bruxelles
Rue Brogniez, 44
B-1070 Bruxelles – Belgique
Tel. : +32 4 70 92 85 10
Courriel : fiacat.europe@fiacat.org